

Présentation du dossier 32 « Face aux ruptures, être prêt. »**Par le Général de division (2S) Walter Lalubin**

Officier d'infanterie, le Général LALUBIN a commandé des unités d'appelés, puis de légion étrangère, avant de prendre de 2002 à 2004 le commandement du 152^e régiment d'infanterie récemment professionnalisé. Dans sa seconde partie de carrière, il a servi exclusivement dans le domaine des ressources humaines au niveau central (recrutement et condition du personnel) avant de commander l'École supérieure des officiers de réserve du service d'état-major (ESORSEM), puis d'être nommé délégué interarmées aux réserves, poste dans lequel il pilota la montée en puissance des réserves opérationnelles de 2018 à 2021.

Extraits de l'article 1^{er} du statut général des militaires : loi de 1972 modifiée en 2005.

- Loi n° 72-662 du 13 juillet 1972 portant statut général des militaires : « *L'état militaire exige en toute circonstance discipline, loyalisme et esprit de sacrifice.* »
- Loi 2005-270 entrée en vigueur le 1er juillet 2005, modifiant la loi du 13 juillet 1972 : « *L'état militaire exige en toute circonstance esprit de sacrifice, pouvant aller jusqu'au sacrifice suprême, discipline, disponibilité, loyalisme et neutralité.* »

Lorsque le chef d'état-major des armées déclare, devant l'association des maires de France à propos de la situation géopolitique de notre continent, que « *notre pays doit être prêt à accepter de perdre ses enfants* », il ne fait en définitive que paraphraser le législateur qui crut nécessaire de préciser, dans le texte de loi portant statut général des militaires entré en vigueur le 13 juillet 2005, la portée de « *l'esprit de sacrifice* » exigé des militaires (obligation reprise du statut de 1972 mais développée en 2005).

Que ce rappel (que la guerre tue et que s'y préparer oblige à accepter la perspective d'avoir à tuer et de pouvoir être tué) ait suscité la polémique qui a suivi interroge sur l'état d'esprit de notre société et sur sa capacité de supporter, non seulement la guerre, mais l'idée même de s'y préparer.

De la suspension du service national à la perte de toute capacité de mobilisation

massive.

La décision de suspendre le service national et de professionnaliser la défense armée du pays (1996, présidence Chirac) intervint dans un contexte que l'on croyait durable sinon éternel, celui de la « *fin de l'Histoire* » (Francis Fukuyama en 1992) qui autorisait à toucher enfin « *les dividendes de la paix* » (expression lancée dans l'euphorie du moment mais dont plus aucun homme politique ne veut aujourd'hui assumer la paternité...). Il n'y aurait plus de conflits que résiduels et lointains qu'il suffirait de contrôler par projection de forces professionnelles pour qu'ils ne menacent pas la stabilité du continent et notre sécurité^[1].

Ce changement de modèle de défense s'inscrivait d'ailleurs dans la logique du Livre Blanc sur la défense de 1994 (Présidence Mitterrand / gouvernement Balladur) qui, sans remettre en cause le modèle d'armée mixte^[2], qualifiait la « *résurgence d'une menace majeure contre l'Europe occidentale* » de scénario « *lointain et peu vraisemblable* », en précisant qu'elle « *devrait prendre des délais suffisants pour qu'il soit permis de procéder, si nécessaire, à une adaptation progressive et un changement de format de notre outil de défense, à partir de dispositions appropriées prises dès le temps de paix* ». Selon le concept d'emploi des forces émis au lendemain de la suspension légale du service national en juillet 1997, ce scénario 6 du Livre Blanc n'était logiquement plus envisageable avec le nouveau modèle de format réduit et de professionnalisation de nos forces^[3].

On n'a pas forcément mesuré l'ampleur de ce changement de modèle qui ne se limita pas à une réduction de format des forces mais fit fondre les réserves et, par là même, mit fin à la capacité de mobilisation de la nation.

En effet la suspension du service national (loi 97-1019 du 28 octobre 1997), en mettant un terme à l'obligation de tout citoyen de reprendre les armes le cas échéant pour assurer la défense de la patrie, entraîna une profonde réorganisation de la réserve militaire.

Jusqu'en 1999 ont prévalu les dispositions de la loi 71-424 du 10 juin 1971 : la durée des obligations militaires prenait fin une fois l'âge de 35 ans échu et se partageait entre une première période de cinq années (un service actif de douze mois, suivi d'une période de disponibilité de quatre ans) et une deuxième période dans la réserve jusqu'à l'âge de 35 ans. La France disposait donc d'une réserve de trois millions de personnes qui était gérée, pré-affectée dans des unités de réserve (dérivées des unités d'active), dont les équipements étaient stockés. Elle était convocable, mobilisable rapidement et si nécessaire massivement par la mise en œuvre d'une chaîne de mobilisation maillant le territoire national (dispositif des centres mobilisateurs).

Mais au cours des deux décennies suivantes, par étapes successives, la législation a fait fondre cette réserve stratégique : loi 99-894 du 22 octobre 1999 portant réorganisation de la réserve militaire et du service de défense, loi 2006-449 du 18 avril 2006, et enfin ordonnance n° 2007-465 du 29 mars 2007 relative au personnel militaire, fixant l'obligation de disponibilité aux volontaires pendant la durée de validité de leur engagement dans la réserve opérationnelle mais aussi aux anciens militaires de carrière ou sous contrat, ainsi qu'aux personnes ayant accompli un volontariat dans les armées, dans la limite de cinq ans à compter

de la fin de leur lien au service.

Au terme de cet amaigrissement, les réserves militaires opérationnelles sont maintenant composées d'une réserve opérationnelle de premier niveau (RO1) constituée des volontaires ayant souscrit un engagement à servir dans la réserve, et d'une réserve opérationnelle de deuxième niveau (RO2) constituée des anciens militaires de carrière ou sous contrat et des anciens volontaires des armées, dans la limite de cinq ans à compter de la fin de leur lien au service.

En termes de volume et sans tenir compte de la trajectoire de montée en puissance des réserves engagée en 2024 (pour un doublement de la RO1 d'ici 2030), les réserves réellement mobilisables (affectées, gérées et équipées, instruites et entraînées plus ou moins régulièrement) représentent un effectif mobilisable de 40 000 personnes correspondant à la RO1, la RO2 représentant quant à elle un effectif total d'environ 100 000 personnes, mais mal suivi et difficilement mobilisable autrement que par le recours à des compléments individuels détenteurs de compétences précises et bien identifiées, en l'absence de processus de gestion adéquat, de dispositif de mobilisation massive comme de capacité d'équipement, d'hébergement et de mise à poste.

De la refondation des armées à la révolution sociétale.

Mais au-delà de ce changement de modèle et surtout de volume des forces d'active comme des réserves, c'est à une révolution « sociétale », certes insensible mais lourde de conséquences, que nous avons procédé à travers ce qui fut significativement nommé la « *refondation* » de nos armées.

Les armées, dont les cadres avaient été nombreux à se féliciter de la professionnalisation pour vivre enfin leur métier entre volontaires tous « *fanas* » et de bon niveau, ont découvert l'âpreté de la bataille permanente et jamais gagnée du recrutement et de la préservation des effectifs, de la lutte obsessionnelle contre l'attrition et pour la fidélisation dont les objectifs initiaux n'ont jamais été atteints. Elles ont eu à admettre l'idée d'une qualité de recrutement non choisie mais imposée par la ressource de plus en plus rare produite par une société de consommation vieillissante et perdant année après année toute familiarité avec la chose militaire.

Dans le même temps la suspension du « *service militaire* », qui introduisait à la citoyenneté et suscitait au passage nombre de vocations à l'engagement ultérieur, a fait perdre aux citoyens, et à nos dirigeants eux-mêmes aujourd'hui, le sens du service armé de la nation et de l'obligation potentielle d'être mobilisé pour faire la guerre (celle qui tue, ainsi que chacun l'apprenait « *pendant les classes* »). La vie militaire devenue affaire de « *pros* », la guerre est donc devenue l'accident « *lointain et peu vraisemblable* », celui qui n'arrive qu'aux autres.

Concomitamment, notre société a connu des évolutions considérables qui ne peuvent être sans effet sur la capacité de constitution et de remontée en puissance de forces militaires.

La France est entrée, plus rapidement que ne l'annonçaient les projections les plus pessimistes de l'INSEE, dans l'hiver démographique. Avec un taux de fécondité en 2024 de 1,62 enfant par femme (vs 1,8 enfant selon les projections antérieures de l'INSEE), elle ne compte plus que 650 000 naissances en 2024 (vs 900 000 dans les dernières années du baby-boom et toujours autour de 800 000 durant les dix premières années du siècle). Ne renouvelant plus ses générations, elle risque donc de connaître un vieillissement accéléré qui pèsera de plus en plus lourd sur une population active en voie de raréfaction.

Or, pour cette population active et surtout pour sa jeunesse « résiduelle », la « valeur travail »^[4] a sensiblement évolué à la baisse (tournant des années COVID ?), pour privilégier le temps libre, le « télétravail » et la qualité de la vie personnelle sur les obligations et les ambitions professionnelles, s'éloignant des conditions normales de l'exercice du métier militaire.

La santé mentale, grande cause nationale en 2025, est dans un état préoccupant qui rend perplexe sur la résilience de la société, et de la population militaire elle-même, en cas de conflit d'intensité croissante. Le taux de blessures psychiques affectant aujourd'hui les blessés de l'armée de Terre dans les conditions d'engagement ayant caractérisé les décennies d'opérations extérieures de l'armée professionnelle (peu ou prou, 70% des blessures en opération sont psychiques, avec association ou non à une blessure physique), préfigure la vulnérabilité et les difficultés que connaîtraient nos armées devant faire appel à des ressources humaines moins aguerries que nos actuels militaires professionnels (réservistes, volontaires, appelés ou « rappelés »...) pour un engagement durable et de plus haute intensité.

Mais au-delà de ces caractéristiques sociologiques se pose aussi la question cruciale de la cohésion nationale, et plus précisément de la cohésion de la jeunesse potentiellement mobilisable. Plus personne ne peut sérieusement contester la réalité d'un communautarisme cloisonnant notre société, ghettoïsant « les quartiers » dans lesquels « on vit côte à côte », laissant craindre « que, demain, on ne vive face à face » ainsi que le prophétisait le Ministre de l'Intérieur Gérard Colomb en quittant ses fonctions en octobre 2018.

On peut donc s'interroger sur l'aptitude de cette jeunesse fracturée, dont la partie paupérisée et marginalisée sera de plus en plus constitutive de nos bassins de recrutement dans la tendance démographique décrite supra, à entrer dans les obligations statutaires de l'état militaire : esprit de sacrifice, discipline, disponibilité, loyalisme et neutralité.

Du SNU au SMV, volonté ou velléité de remilitariser la société Française ?

Dans ce contexte qui voit se rencontrer une montée de la « menace existentielle » (selon les propres termes employés en 2025 par le chef de l'État à propos de la Russie) et un déclin de l'aptitude sociétale à l'affronter, la dernière décennie a été marquée par des tentatives de rétablir un modèle de défense de nature à remettre la « nation en armes ».

Après l'annonce du rétablissement d'un « service militaire » au cours de la campagne

électorale de 2017, le Président élu a ouvert le chantier du service national universel (SNU) qui, après des années d'atermoiements en compromis civilo-militaires visant des objectifs plus éducatifs à la cohésion citoyenne qu'à la défense nationale, n'a finalement pas abouti au résultat escompté.

Lui succède le nouveau projet de service militaire volontaire, dont on ne sait à ce stade s'il constituerait la première étape d'un service devenant obligatoire au titre de « *l'adaptation progressive et un changement de format de notre outil de défense, à partir de dispositions appropriées prises dès le temps de paix* », pour reprendre les termes du Livre Blanc de 1994 à propos du scénario 6.

Les difficultés décrites dans le recrutement de nos militaires d'active comme dans celui des militaires de réserve (qu'il ne suffit pas de recruter mais qu'il faut fidéliser et entraîner régulièrement) peut faire douter de l'existence d'un espace supplémentaire pour un SMV^[5] qui soit autre-chose qu'un sas d'entrée dans l'état militaire d'active ou de réserve. Ce sas préprofessionnel présenterait certes des avantages mais n'offrirait pas l'accroissement de ressource nécessaire, sauf à être un préalable au rétablissement d'un service militaire obligatoire.

En conclusion, l'état général de notre société, de ses usages et de ses mœurs, pour cohérent qu'il soit avec le projet « *d'Europe pacifiée et heureuse* » imaginé par ses pères fondateurs au sortir de la catastrophe de 1939-45, semble donc peu favorable à ce jour à une remontée en puissance de nos capacités militaires humaines, au moment où le caractère tragique de l'Histoire se rappelle à elle. Une telle ambition devra donc s'accompagner d'une profonde remobilisation générale des esprits, donc de renoncements qui affecteront la vie économique et sociale de tous les Français. C'est peut-être d'ailleurs la conscience de ce que le véritable enjeu est éminemment politique, et non seulement militaire, qui a fait réagir si violemment à l'appel lancé aux élus de la nation par un simple officier général, fût-il chef d'état-major des armées.

Pour toucher les dividendes de la paix, la France de l'après-guerre froide a fait le choix de troquer la puissance militaire contre la puissance sociale.

Elle doit maintenant leur trouver un juste compromis en se rappelant que la paix est un dividende de la défense.

NOTES :

1. Après avoir assuré la pérennité technique de sa dissuasion nucléaire avec une dernière série d'essais, la France entrait de fait, mais sans le savoir, en « *pause stratégique* », pour reprendre l'expression du père de la doctrine nucléaire nationale, le général Lucien Poirier, dans son livre tirant les conséquences de la fin de la Guerre froide (« *La crise des fondements* », Economica, 1994).

2. Dont le refus d'engager des appelés dans la Guerre du golfe de 1990-91 avait pourtant fait la démonstration des limites...
3. L'insertion dans le Livre Blanc du scénario 6, poussé par l'armée de Terre, ne fut acquise qu'au terme de longs et durs débats..., personne n'y croyait !
4. L'accolement de ces deux termes, « *valeur* » et « *travail* », ne faisant pas vraiment l'unanimité, en dépit de son emploi fréquent dans les discours politiques, qui oublie facilement ce que le Livre de la Genèse donne à l'origine du travail...
5. Il convient de préciser que le service militaire volontaire n'a en réalité jamais cessé d'exister dans la loi ni d'être mis en œuvre par les armées depuis la suspension du service national obligatoire, avec la création dès 1997 du volontariat de la défense permettant de servir sous contrat de 6 mois renouvelable, en régime de demi-solde. Il a notamment servi, selon les besoins en recrutement ou en rayonnement des différentes armées, d'étape - test et de consolidation avant un recrutement dans l'armée d'active (pour les candidats éloignés des profils recherchés) ou de période de césure ou de pré-recrutement proposée aux étudiants : volontaires ou volontaires aspirants défense de l'armée de Terre (V DAT, V ADAT), volontaires officiers aspirants de la Marine (VOA) etc.

Les lignes qui suivent visent à replacer l'article que vous allez lire dans le cadre général du prochain dossier du [Cercle Maréchal Foch](#), « *Face aux ruptures, être prêt* ».



CERCLE
MARÉCHAL FOCH

Face aux
ruptures,
être prêt.

32

Novembre 2025

En effet, début 2025, le Cercle Maréchal Foch diffusait via THEATRUM BELLI son dossier de réflexion n° 31 « [Le temps des ruptures](#) ». S'appuyant sur le vote récent de la loi de programmation militaire 2024-30, le dossier prenait acte des nouvelles formes de conflictualité, du retour de la force désinhibée comme composante des relations interétatiques, du choc culturel que le retour de la guerre en Europe orientale constituait pour les populations « *apaisées* » de l'Union européenne, vivant dans un espace sans frontières, sans ennemi, sans idéologie collective...).

On y évoquait les enjeux nationaux et internationaux, les défis technologiques et capacitaires, les questionnements éthiques et moraux qui découlaient de ce « *changement d'époque* ».

Un nouveau dossier, n° 32, est en cours de rédaction, intitulé « **Face aux ruptures, être prêt** ». Sans empiéter sur le rôle des organismes officiels et s'inspirant de la version 2025 de la revue nationale stratégique, il vise à dégager des principes généraux ou des orientations plus techniques qui pourraient soutenir les réflexions de tous ceux que le sujet de la défense nationale, dans le cadre européen, intéresse et, aujourd'hui, préoccupe. Ce dossier se refuse à un pessimisme qui encombre souvent les analyses de la situation actuelle et, en contrepoint de ce pessimisme du chemin à parcourir, entend mettre en avant un optimisme d'action et du but atteignable. Il entend cependant rester lucide et réaliste en s'appuyant sur l'expérience du passé, lointain comme plus récent...

Les allusions à « *l'entre-deux guerres* » étant nombreuses aujourd'hui, la première partie du dossier regroupera quelques éclairages sur les années 1935-1940. Il ne s'agit pas réécrire « *L'étrange défaite* » sans le talent de Marc Bloch, mais de choisir dans les prémices de la catastrophe de 1940 quelques instants où, avec le recul, il paraît incompréhensible qu'un voyant rouge ne se soit pas allumé sur le tableau de bord national, ou plutôt, s'étant allumé, pourquoi il fut si difficile de se préparer à l'épreuve qui s'annonçait.

Plus près de nous, la deuxième partie fait appel directement à nos rédacteurs, tous acteurs de la fin de guerre froide et de « *la guerre mondiale de la France* » pour reprendre le titre d'un livre récent de Michel Goya. À partir de la fin des années 1970, et surtout de 1990, les armées françaises (et l'on s'intéressera plus particulièrement à l'armée de Terre) ont été placées dans des situations opérationnelles imprévues, lointaines et exigeantes, dans un contexte de réduction de leurs moyens. De l'avis général, si les buts politiques furent loin d'être toujours atteints, les buts militaires le furent, avec plus ou moins de publicité, au prix d'efforts, y compris humains, souvent occultés. Cette partie récapitulera certains de ces efforts et permettra, nous l'espérons, de croire au « *succès des armes de la France* » pour les défis qui s'ouvrent désormais à nos armées.

La troisième partie se lancera dans l'exercice de la prévision dont on sait la difficulté, surtout, pour reprendre la boutade célèbre, lorsqu'elle traite de l'avenir. Il s'agira en fait d'un exercice de conviction de la part de rédacteurs qui, forts de leur expérience passée mais également de leur enracinement dans les réalités du moment, mettront sur la table « *de la nourriture pour l'esprit* », sans obligation de consommer !

Innovation majeure par rapport aux dossiers précédents, nous avons choisi de ne pas attendre d'avoir réuni l'ensemble des contributions de ce dossier n° 32 pour les mettre à la disposition de nos lecteurs. Elles seront publiées par THEATRUM BELLI au fur et à mesure de leur disponibilité, avant d'être réunies sous une forme complète. Vous trouverez donc ce rappel du but général et de l'articulation du dossier en tête de chaque publication, accompagné de l'indication de la partie à laquelle elle se rattache.